



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 janvier 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 janvier 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHY, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme COSTA-NIVAGGIOLI à M. KERVELLA, Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. MONDOLONI à Mme GUERRINI, M. FERRARA à M. le Maire, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme FELICIAGGI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI,

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180129-2018_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2018

Affichage : 29/01/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 JANVIER 2018

Délibération N°2018/21

Partenariat scientifique entre la Fondation Napoléon et la
Ville d'Ajaccio

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis 2014, la ville d'Ajaccio s'engage fortement dans la mise en valeur de son patrimoine napoléonien en particulier, et de l'histoire napoléonienne en général, au travers, entre autres, d'actions de sensibilisation de toutes les catégories de publics (locaux, visiteurs, enfants, adultes, seniors... etc.).

La Fondation Napoléon, dont l'objet est de faire connaître l'histoire napoléonienne et d'aider à la conservation du patrimoine lié aux deux Empires, répond volontiers à la sollicitation de la Ville d'Ajaccio et accepte de se joindre à notre action.

Les deux institutions ont donc convenu d'agir ensemble dans le cadre des activités liées au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire, avec comme premier objectif, de mettre en place un programme d'interventions des historiens de la Fondation Napoléon à Ajaccio.

Ce partenariat s'étendra plus largement à une coopération scientifique entre la Ville d'Ajaccio et la Fondation Napoléon, autour de l'histoire napoléonienne et de la mise en valeur du patrimoine napoléonien d'Ajaccio sous les formes les plus diverses : échanges entre bibliothèques, efforts communs de communication, participation réciproque à des comités de pilotage et instances scientifiques.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le partenariat entre la Fondation Napoléon et la Ville d'Ajaccio

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce partenariat.

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander les subventions auprès de la Collectivité de Corse et à solliciter l'ensemble des partenaires financiers ;

L'inscription budgétaire afférente à ce partenariat sera proposée lors des étapes budgétaires de l'année en cours.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Jean-Pierre ARESU, adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 janvier 2018 ;

Vu le décret d'application du 12 novembre 1987 reconnaissant la Fondation Napoléon d'utilité publique, représentée par son président, Monsieur Victor-André Massena, Prince d'Essling.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le partenariat entre la Fondation Napoléon et la Ville d'Ajaccio

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce partenariat.

Monsieur Le Maire à demander les subventions auprès de la Collectivité de Corse et à solliciter l'ensemble des partenaires financiers ;

L'inscription budgétaire afférente à ce partenariat sera proposée lors des étapes budgétaires de l'année en cours.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

